



Ottawa, Canada

Le Canada à la veille des élections générales fédérales	1
Investissements importants de Gulf Canada en Alberta	2
Accord canado-yougoslave sur la protection des investissements	3
Présence du Canada à l'Université de Makérére (Ouganda)	3
Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	3
L'ACDI appuie les activités de l'industrie canadienne en Bolivie	3
Ventes de poisson	3
Un siècle de photographie aux Travaux publics	4
Prêt à la Turquie	4
La sidérurgie canadienne	4
Aide canadienne aux victimes du seisme qui a secoué les Açores	4
Le laboratoire de l'éclairage du Conseil national de recherches du Canada	5
Nouvelle victoire pour Ken Read	6
Registre des comptes de ferme	6
Sport et histoire, sujets de nouveaux timbres	6
Bourses de la SCHL	6
Pour connaître le Nord: l'INO	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Le Canada à la veille des élections générales fédérales

Les candidats des divers partis politiques du Canada sont en pleine campagne électorale à la suite de la dissolution du Parlement, le 14 décembre, et de l'annonce de la tenue d'élections fédérales, le 18 février.

Les chefs des trois principaux partis, M. Joe Clark (Parti progressiste-conservateur), M. Pierre Trudeau (Parti libéral) et M. Ed Broadbent (Nouveau Parti démocratique), parcourent actuellement le Canada pour faire des discours et rencontrer les électeurs; ils chercheront à se faire réélire dans leurs circonscriptions respectives de Yellow Head (Alberta), Mont-Royal (Québec) et Oshawa (Ontario).

Le gouvernement progressiste-conservateur de M. Clark a été renversé par 139 voix contre 133 lors du débat sur le budget. Sans l'appui de la majorité à la Chambre des communes, sur une question aussi fondamentale, il ne pouvait se maintenir au pouvoir. Cependant, en attendant que soit formé un nouveau gouvernement

à la suite des élections, le gouvernement actuel (et plus précisément le Cabinet) continue à exercer le pouvoir exécutif.

Peu après la défaite de son gouvernement, le premier ministre Clark a officiellement demandé au gouverneur général (qui est le représentant de la Couronne au Canada) de dissoudre le Parlement et de faire émettre les brefs d'élection. Au moment de la dissolution du Parlement, plus de 100 projets de loi du gouvernement et d'initiative privée sont restés en plan au Feuilleton (programme de travail quotidien de la Chambre des communes). Il s'agit notamment des mesures contenues dans le budget rejeté, comme l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence. Bien qu'il continue à gouverner le pays, le gouvernement n'est pas censé adopter de politique importante susceptible de lier son successeur. Si dans l'intérim une nomination importante devenait nécessaire, les partis de l'Opposition seraient vraisemblablement consultés. Lorsque le Parlement est dissous par suite d'une motion de censure, il importe tout particulièrement de ne pas prendre de mesures lourdes de conséquences pour la conduite des affaires publiques.



Gilles Benoît, Le Droit

M. Clark oublie un moment la campagne électorale avec son épouse, sa fille Catherine et Bobby Orr, à l'inauguration à Ottawa de la semaine du hockey mineur.

Le nouveau chasseur: partie remise

L'une des décisions reportées au lendemain des élections est celle concernant l'achat d'un nouveau chasseur pour les Forces canadiennes, contrat d'environ \$2,5 milliards. Le rapport du vérificateur général, qui est chargé de surveiller les dépenses du gouvernement, ne peut maintenant être déposé à la Chambre des communes. En outre, la revue de la politique étrangère promise par le gouvernement, qui devait débiter pour de bon avant Noël par le dépôt de documents de discussion à la Chambre, est également placée sur une voie de garage.

Dans l'intervalle entre deux législatures, le premier ministre et son Cabinet restent chargés de la conduite des affaires publiques. En cas d'urgence ou d'im-

C'était ce jour...

Le 30 janvier 1966, 100 000 Canadiens âgés de 69 ans devenaient les premières personnes de cet âge à bénéficier de la pension vieillesse de \$75. Auparavant l'âge de la retraite était 70 ans. Actuellement, il faut avoir 65 ans pour pouvoir bénéficier de cette pension qui s'élève à \$182,42.